

Majorité municipale

TMA : 1.000.000 de voyageurs

L'appropriation du réseau de bus Tma par les usagers, la hausse spectaculaire de la fréquentation ces dernières années, le chiffre hautement symbolique du 1.000.000 de voyageurs sont les preuves objectives du bien-fondé de notre démarche et de la qualité du service mis en place. Qualité qui sera améliorée à partir du 1^{er} janvier prochain. Certains chiffres financiers sont parfois avancés par des détracteurs qui auraient aimé qu'un prestataire politiquement plus impliqué soit retenu. Encore aurait-il fallu qu'il ne renonce pas à répondre à la procédure de mise en concurrence comme les autres candidats. Quant aux montants avancés, difficile de leur donner du relief car le détail de ce qu'ils couvrent n'est pas indiqué. Réserveons l'opposition historique Mont de Marsan/Dax pour l'ovale.

Notre volonté de co-construction d'un plan pour le centre-ville s'est traduit par une belle mobilisation des habitants qui se sentent concernés et qui ont ainsi pu exprimer leurs idées, leurs propositions pour revitaliser notre cœur de ville et d'agglomération. Car si tout le monde partage les constats, la phase la plus délicate est de trouver ensemble des solutions, d'arriver au consensus sur certaines questions comme le stationnement.

Nous avons choisi la concertation la plus large : habitants, commerçants, forces vives. Réunions thématiques, adresse mail dédiée, réunion publique. Cette méthode et ce temps pris sont nécessaires avant de décider des premières mesures durant le 1^{er} trimestre 2019 et le déroulement du plan qui courra sur du court terme et du moyen terme (5 ans). L'impatience est elle aussi partagée.

Mais le projet doit aussi être commun, chacun devant assumer sa part, la collectivité, les commerçants, les consommateurs, les riverains. L'appropriation est un ingrédient de la réussite.

Premiers actes de la volonté politique mise en œuvre depuis 10 ans de rénovation de l'espace public, l'Auberge Landaise, salle préférée des montois, sera en travaux tout au long de la prochaine année. Le Square des Anciens combattants, après avoir accueilli une cérémonie du 11 novembre qui a marqué les esprits des nombreux montois venus avec leurs enfants, sera officiellement inauguré le 15 décembre en compagnie des conseils de quartiers et des habitants. Ces deux lieux emblématiques permettent un début de réappropriation de notre centre-ville.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une année 2019 riche de projets et de réalisations.

Pour plus d'informations, consulter le site internet : www.primaire2016.org

Liste UnAutreMont2 / C. Dayot, H. Bayard, B. Tortigue, M-C. Bourdieu, C. Davidson, F. Heba, É. Darteyron, C. Picquet, J-P. Gantier, C. Dupouy-Ventrepol, G. Chauvin, M. Crozes, A. Vignau-Tuquet, C. Couturier, B. Rouffiat, Chantal Planchenault, N. Tachon, S. Cheddad, P. Haurie, J-M. Batby, M. Bancou, G. Parella, O. Di Lorenzo, A. Buchi, A-M. Pita-Dublanç, M. Mège, J. Lamaison, Ph. Eyraud, C. Taillet, J-F. Lagoeyte, Geneviève Darrieussecq / contact@unautreumont2.fr / Permanence des adjoints au maire tous les samedis matin de 10h à 12h à l'Hôtel de Ville

Opposition municipale

Marsan : le privé à tout prix

Les transports sont à nouveau confiés à Transdev sur l'agglomération du Marsan. L'alternative publique n'a même pas été examinée.

En 2011, l'agglomération du Marsan a délégué à la société Transdev l'exploitation du service de transport urbain dans le cadre d'une convention de délégation de service public. À l'époque, l'opposition de gauche avait contesté le choix d'écarter un opérateur public, en l'occurrence la RDTL, au profit d'une société privée. Cette convention arrivant à son terme en décembre 2018, il appartenait donc à la communauté d'agglomération de décider de l'avenir du transport sur son territoire.

Depuis 2011, a été créée à l'initiative du Département une société publique locale dénommée Translandes qui constitue un outil mutualisé entre différentes collectivités publiques pour gérer le service public des transports. Cette société publique est aujourd'hui composée de la Région, de l'agglomération du Grand Dax, de la commune de Biscarrosse, des communautés de communes MACS, Côte Landes nature et Cœur Haute Lande. Cette structure est reconnue pour la qualité de ses prestations à un prix contenu puisque par définition, aucun dividende n'est versé à ses actionnaires contrairement aux mécanismes qui prévalent dans une société privée. Elle permet également de maîtriser les inévitables modifications qu'il faut apporter au fil du temps aux choix initiaux (création de nouvelles lignes, de nouveaux horaires...) sans avoir à négocier des avenants avec un opérateur privé. Il apparaissait donc

opportun et évident de consulter la société publique Translandes afin de connaître son offre sur le territoire du Marsan.

Gaspillage

En dépit de demandes réitérées, notre groupe d'opposition s'est heurté à un refus catégorique. Le président de l'agglomération a rejeté notre demande de solliciter une offre de Translandes et a reconduit la convention avec Transdev pour une durée de sept ans. Cette décision traduit une volonté de privilégier par principe le secteur privé par rapport au service public, quelles qu'en soient les conséquences pour l'utilisateur et le contribuable.

Sur le territoire du Grand Dax, comparable par le nombre de ses habitants, le coût kilométrique s'élève à 3,31 euros alors qu'il atteint 3,66 euros sur l'agglomération de Mont de Marsan pour des services de moindre qualité (véhicules, billetterie...). Cela représente une différence d'environ 150 000 par an et plus d'un million sur la durée du contrat ! Ce gaspillage est consternant. Le contribuable appréciera.

Liste Nous les férons ! Alain Baché, Jean-Michel Carrère, Renaud Lagrave, Renaud Lahitète, Didier Simon et Babette Soullignac / Nous contacter : gaucherepubletcit@free.fr

17 & 24 novembre, une nouvelle ère dans la contestation citoyenne.

Fabuleuses journées des 17 et 24 novembre, forte mobilisation des montoises, montois et villes et villages voisins. Malheureusement, nous n'avons pas vu Monsieur le Maire, son équipe de la majorité et mes collègues de l'opposition sur les ronds-points, devant les stations-services et hypermarchés. Nous n'avons peut-être pas les mêmes valeurs, les mêmes problèmes de fin de mois, les mêmes pressions fiscales tous azimuts. Vous n'écoutez pas les montois, votre politique de la ville est aussi injuste que la politique de votre président Macron que vous avez élu et que vous critiquez constamment en catimini. Nous travailleurs, retraités, étudiants nous avons vraiment l'impression d'être taxés pour rien, sous de faux prétextes. Où part notre argent si durement gagné ? Où est-elle la liberté, l'égalité la fraternité ? Écoutez nous pour une fois, les français nous ont montré qu'ils sont aptes à s'organiser sans les syndicats, sans les politiques, prenons acte de cette leçon de patriotisme citoyen anti système. Espérons revoir souvent nos gilets jaunes jusqu'à réobtenir un pouvoir d'achat décent et juste. Bonnes fêtes de fin d'année à tous, en espérant que le père Noël ne soit pas aussi en gilet jaune.

Liste Mont de Marsan Bleu Marine / Michaël Aulnette / www.fn40.com / michael.fn40@gmail.com

À Mont-de-Marsan, ce n'est pas l'évêque qui invite à la messe, c'est le maire !

Plusieurs gouvernements ont tenté, heureusement sans succès pour l'instant, de retoucher à la loi de séparation des Églises et de l'État datant de 1905 qui ne reconnaît et ne finance aucun culte. Mais le président de la République actuel, Emmanuel Macron, a annoncé qu'il entendait modifier cette loi sur des aspects financiers et de labellisation de cultes "reconnus". Il a aussi promis aux évêques de France de "réparer le lien abîmé" avec l'Église catholique. À Mont-de-Marsan, nul besoin de "réparer le lien" ; il n'a jamais disparu. En intégrant chaque année dans le programme municipal de la commémoration des 8-Mai et 11-Novembre un office religieux (en l'occurrence une messe à l'église), la majorité municipale, comme du reste la précédente, n'applique pas le principe de neutralité que doivent respecter tous les élus de la République dans leurs fonctions et se croit encore au temps du Concordat. Notre demande d'arrêt de ces entorses au principe de neutralité pourrait sembler superflue au regard d'autres problèmes. Mais, au moment de l'anniversaire de la promulgation de la loi de Séparation (9 décembre), rappeler que la Laïcité, garantie par la loi de 1905, c'est l'émancipation, la liberté de conscience ainsi que la différenciation entre la Foi et la Loi, c'est rappeler aussi qu'elle a permis la paix civile et d'assurer les principes républicains. Toutes les entorses faites à la loi de 1905 sont donc autant de menaces sur ces principes.

Liste Mont2Gauche / Céline Piot / www.mont2gauche.fr / celine.piot@netcourrier.com